

« LA LAPALUTIENNE » course à obstacles colorée

Samedi 1^{er} juin 2024

Au profit de L'APEI KERCHENE LAPALUD



DEPART 17H00

ACCUEIL DES PARTICIPANTS 30 mn AVANT LE DEPART

(échauffement à 16h45)

Remplissez ce bulletin ou RDV sur :

<https://www.helloasso.com/associations/comite-des-fetes-lapalud/evenements/la-lapalutienne-course-a-obstacles-coloree>

Renseignements concernant le 1^{er} coureur

Nom :	Prénom :
Adresse :	
Code Postal :	Ville :
Mail :	Téléphone :
Date de naissance :	
Taille t-shirt adulte <input type="checkbox"/> S <input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/> L <input type="checkbox"/> XL <input type="checkbox"/> XXL	
Taille t-shirt enfant <input type="checkbox"/> L <input type="checkbox"/> XL	
<input type="checkbox"/> Tarif adulte 16 € (à partir de 16 ans)	<input type="checkbox"/> Tarif enfant 9€ (jusqu'à 15 ans)

Renseignements concernant le 2^{ème} coureur

Nom :	Prénom :
Adresse :	
Code Postal :	Ville :
Mail :	Téléphone :
Date de naissance :	
Taille t-shirt adulte <input type="checkbox"/> S <input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/> L <input type="checkbox"/> XL <input type="checkbox"/> XXL	
Taille t-shirt enfant <input type="checkbox"/> L <input type="checkbox"/> XL	
<input type="checkbox"/> Tarif adulte 16 € (à partir de 16 ans)	<input type="checkbox"/> Tarif enfant 9€ (jusqu'à 15 ans)

Renseignements concernant le 3^{ème} coureur

Nom :	Prénom :
Adresse :	
Code Postal :	Ville :
Mail :	Téléphone :
Date de naissance :	
Taille t-shirt adulte <input type="checkbox"/> S <input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/> L <input type="checkbox"/> XL <input type="checkbox"/> XXL	
Taille t-shirt enfant <input type="checkbox"/> L <input type="checkbox"/> XL	
<input type="checkbox"/> Tarif adulte 16 € (à partir de 16 ans)	<input type="checkbox"/> Tarif enfant 9€ (jusqu'à 15 ans)

Renseignements concernant le 4ème coureur

Nom :	Prénom :
Adresse :	
Code Postal :	Ville :
Mail :	Téléphone :
Date de naissance :	
Taille t-shirt adulte <input type="checkbox"/> S <input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/> L <input type="checkbox"/> XL <input type="checkbox"/> XXL	
Taille t-shirt enfant <input type="checkbox"/> L <input type="checkbox"/> XL	
<input type="checkbox"/> Tarif adulte 16 € (à partir de 16 ans)	<input type="checkbox"/> Tarif enfant 9€ (jusqu'à 15 ans)

Renseignements concernant le 5ème coureur

Nom :	Prénom :
Adresse :	
Code Postal :	Ville :
Mail :	Téléphone :
Date de naissance :	
Taille t-shirt adulte <input type="checkbox"/> S <input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/> L <input type="checkbox"/> XL <input type="checkbox"/> XXL	
Taille t-shirt enfant <input type="checkbox"/> L <input type="checkbox"/> XL	
<input type="checkbox"/> Tarif adulte 16 € (à partir de 16 ans)	<input type="checkbox"/> Tarif enfant 9€ (jusqu'à 15 ans)

- Je certifie avoir pris connaissance du règlement intérieur consultable sur le site internet <https://www.mairie-lapalud.fr> et en accepte toutes les conditions.
- Je certifie être en possession d'une assurance Responsabilité Civile pour l'ensemble des inscrits.

Autorisation parentale : Je soussigné(e)agissant en qualité de père/mère/tuteur autorise mon enfant/mes enfants à participer à « La Lapalutienne » course à obstacles colorée. Je certifie avoir autorité parentale sur cet enfant/ces enfants.

ATTENTION ! les enfants de moins de 12 ans doivent obligatoirement être accompagnés d'un adulte inscrit à la course.

Modalités :

- ✚ Inscription et paiement en ligne disponible <https://www.helloasso.com/associations/comite-des-fetes-lapalud/evenements/la-lapalutienne-course-a-obstacles-coloree>

ou

- ✚ Bulletin d'inscription à la course dûment complété accompagné d'un chèque à l'ordre du Comité des Fêtes.

À envoyer ou à déposer au Comité des Fêtes - Mairie de Lapalud - 35, Cours des Platanes BP 43- 84840 LAPALUD

mail : co-fe.lapalud@outlook.fr tél : 07.87.79.67.65 (Mathilde)

Permanences pour retirer les kits : Mercredi 29 et vendredi 31 mai de 16h00 à 18h30

Salle de la Cheminée – Parvis Espace Julian (Salle polyvalente à côté de la bibliothèque) LAPALUD

T-shirt et kit de course de l'évènement offerts aux 350 premiers inscrits.

« LA LAPALUTIENNE »

Course à obstacles colorée

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Chaque participant reconnaît avoir pris connaissance et accepte ce règlement au moment où il se présente au départ de l'épreuve.

ARTICLE 1 : « La Lapalutienne » course à obstacles colorée

- 1.1. L'association « Comité des Fêtes » dont le siège est à Lapalud 84840 organise avec le soutien de la Ville, le premier samedi de juin, une manifestation intitulée « La Lapalutienne » course à obstacles colorée.
- 1.2. « La Lapalutienne » course à obstacles colorée est une épreuve non chronométrée.
- 1.3. Cette manifestation est régie par le présent règlement seul valable et auquel nul autre ne pourra se substituer.
- 1.4. Tout participant à cette épreuve est censé connaître le présent règlement et s'engage à se soumettre, sans réserve à toutes ces prescriptions.
- 1.5. Seul le comité d'organisation est compétent pour l'application de ce présent règlement.
- 1.6. L'âge minimum conseillé est de 8 ans, en dessous cela reste à l'appréciation des parents.
- 1.7. L'organisation souscrit une assurance responsabilité civile organisateur. Cette police garantit les conséquences pécuniaires des dommages corporels matériels causés aux tiers du fait du déroulement de l'épreuve.
- 1.8. La sécurité active de l'évènement est assurée par le comité d'organisation.
- 1.9. Les participants doivent, **au moment de l'inscription**, être en possession d'une « **assurance responsabilité civile** » et d'une « assurance accidents corporels » les prémunissant contre les risques inhérents à leur participation à « La Lapalutienne » Course à obstacles colorée. Tout matériel personnel restera sous la seule responsabilité des participants. En aucun cas, le participant ne pourra se retourner contre l'association ou ses membres pour perte, vol ou détérioration du matériel. Le matériel prêté par l'organisateur est couvert par la police d'assurance souscrite pour l'évènement.
- 1.10. Les organisateurs se réservent le droit de modifier le parcours, la date, l'épreuve, les horaires ainsi que le présent règlement sans préavis. Cependant, ils s'engagent à informer les coureurs inscrits d'éventuelle(s) modification(s) ou complément(s) de règlement, de parcours, d'épreuve(s), de la date et de l'horaire(s) avant le début de la manifestation.
- 1.11. Sont strictement interdits pendant la course tous les **véhicules motorisés ou non** (vélo, skate, roller, hoverboard, gyropodes, patins à roulettes, trottinettes...) ainsi que les **poussettes** et les **animaux**. Sont autorisés uniquement les vélos d'ouverture et de fermeture de course, les moyens de déplacements des Personnes à Mobilité Réduites, les véhicules indispensables à la sécurité.
- 1.12. L'arrivée des participants se fait obligatoirement ½ heure avant le départ, sauf cas exceptionnel à l'appréciation des organisateurs.
- 1.13. Exploitation d'image & données personnelles : en s'inscrivant à « La LAPALUTIENNE » course à obstacles colorée », chaque participant autorise expressément l'association, ses membres ainsi que ses ayants droit, tels que partenaires et médias, à exploiter directement ou sous forme dérivée les images fixes ou audiovisuelles prises à cette occasion sur lesquelles il peut apparaître, et ce sur tous supports, y compris les documents promotionnels et publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par les lois, règlements, usages et conventions internationales actuels et futurs, en renonçant implicitement à toute demande de rémunération ou dédommagement.

Droit d'accès aux données personnelles : Conformément à la loi "Informatique et Libertés" du 6 janvier 1978 modifiée, tout inscrit peut exercer auprès de l'organisation son droit d'accès, de rectification et d'opposition aux données personnelles le concernant, en envoyant un mail à l'organisateur.

Les données personnelles communiquées par les participants sont destinées à l'organisateur, en charge du traitement des informations fournies. Ces données sont utilisées pour le traitement des inscriptions. Les participants sont susceptibles de recevoir par mail des informations concernant l'épreuve sur laquelle ils sont inscrits ainsi que sur d'autres manifestations sportives organisées par l'organisateur.

1.14. La sécurité active de l'évènement est assurée par :

- La direction de l'évènement,
- Une équipe de baliseurs,
- Une équipe de secours.

ARTICLE 2 : L'inscription

- 2.1. Le bulletin d'inscription des participants est disponible sur le site de la mairie de Lapalud : www.mairie.lapalud.fr, à l'accueil de la mairie, sur la page Facebook du Comité des fêtes de Lapalud et <https://www.helloasso.com/associations/comite-des-fetes-lapalud/evenements/la-lapalutienne-course-a-obstacles-coloree>
- 2.2. L'inscription à « La Lapalutienne » (entre 3 et 5 kms) comprend le kit obligatoire de la Course et l'accès au ravitaillement.
- 2.3. Seuls les participants dont **l'inscription est complète** (montant réglé et inscription validée), sont autorisés à prendre le départ sauf décision de l'organisation. L'organisation décline toute responsabilité en cas de fausse déclaration, d'échange de tee-shirt non validé ou de course sans tee-shirt.
- 2.4. Il n'y a pas de certificat médical à fournir puisque la course n'est pas chronométrée, cependant, il est de la responsabilité de chacun d'estimer au mieux ses capacités physiques.
- 2.5. La manifestation est ouverte à tous. (8 ans minimum conseillé)
- 2.6. Lors de l'inscription, le participant certifie sur l'honneur avoir une assurance responsabilité civile garantissant les dommages corporels et avoir connaissance des risques inhérents à la pratique de ces activités.
- 2.7. Les personnes ne disposant pas du tee-shirt officiel de la course seront interdites sur le parcours et seront exclues de la course par les organisateurs, même s'ils accompagnent un participant inscrit.
Les participants de moins de 12 ans devront obligatoirement être accompagnés d'un adulte inscrit à la course.
- 2.8. Chaque participant devra présenter une pièce d'identité et justifier de son inscription afin de retirer son kit de course.
- 2.9. Les personnes mineures doivent justifier d'une autorisation parentale obligatoire à remettre à l'inscription de la manifestation afin de pouvoir récupérer leurs tee-shirts ou kit.
- 2.10. Aucun tee-shirt ni kit ne sera transmis par la poste.
- 2.11. Les transferts d'inscription ne sont pas autorisés pour quelque motif que ce soit.
- 2.12. Toute inscription est non-remboursable sauf cas de force majeure (décès, maladie, mesures sanitaires, etc... sur présentation de justificatif).

ARTICLE 3 : Le départ

- 3.1. Seul le comité d'organisation est habilité à donner le départ ou les départs différés.
- 3.2. Toute personne qui se présentera sur la ligne de départ avec plus d'un quart d'heure de retard pourra se voir refuser l'accès à la course à l'appréciation des organisateurs.

ARTICLE 4 : Les activités

- 4.1. Course à pied ou marche et obstacles.
- 4.2. Le parcours est balisé. Les participants s'engagent à respecter ce balisage et à ne pas sortir des itinéraires imposés.
- 4.3. Il est interdit de s'arrêter complètement dans les zones de couleurs afin de ne pas créer d'embouteillages.
- 4.4. Une fois la ligne franchie, les participants se retrouvent sur le lieu d'arrivée.
- 4.5. L'organisation se réserve le droit d'interrompre la course si elle l'estime nécessaire
- 4.6. Le parcours est tracé en milieu naturel et urbain. La progression se fait à pied, l'utilisation de tout engin cité à l'article 1.11 est interdite.
- 4.7. Les participants sont en autonomie complète pendant toute l'épreuve en suivant le tracé sans coupe volontaire du parcours.
- 4.8. Les participants s'engagent à respecter l'environnement, notamment en ne jetant aucun emballage et en les déposant dans les poubelles mises en place par l'organisation dans les zones de relais et d'arrivée.
- 4.9. Lorsque l'épreuve emprunte des parcours ouverts à la circulation routière, le règlement de la course s'efface devant les obligations du code de la route. Les participants se soumettent impérativement au code de la route.
- 4.10. Tout abandon doit être signalé à un des membres de l'organisation.
- 4.11. L'organisation se réserve le droit de stopper un participant pendant l'épreuve sur avis de l'équipe médicale ou de la direction de l'évènement.

ARTICLE 5 : Matériel et tenue vestimentaire

- 5.1. Le matériel individuel est :
 - Le tee-shirt de l'évènement,
 - Le kit de course (fourni par l'organisation),
- 5.2. Tout participant ne disposant pas du matériel explicité dans ce présent règlement ne pourra pas prendre le départ de l'évènement. L'organisation se réserve le droit d'annuler la participation d'un coureur si celui-ci ne respecte pas cette consigne.
- 5.3. Tous les ravitaillements sont gérés par l'organisation. Un poste de ravitaillement en eau sera installé sur le parcours et le deuxième à l'arrivée.
- 5.4. Il est conseillé de porter des vêtements et des baskets adaptés à la course. L'organisation décline toute responsabilité en cas de dégradation du matériel porté pendant la course.

ARTICLE 6 : La poudre de couleur

- 6.1. Il est interdit de jeter de la poudre de couleur hors des zones attribuées pour cette occasion.
- 6.2. Il est interdit de jeter la poudre volontairement dans les yeux d'un participant.
- 6.3. La poudre de couleur utilisée pour la course est non toxique, non urticante, anti-allergène et soluble.

ARTICLE 7 : Responsabilités et assurances

- 7.1. Les organisateurs sont couverts par une assurance responsabilité civile conformément à la législation en vigueur et en ont justifié la validité aux autorités compétentes par la remise d'une attestation au moment de la demande d'autorisation administrative. Cette assurance ne couvre pas les risques individuels des coureurs qui renoncent expressément à tous recours envers les organisateurs.
- 7.2. Il appartient à chaque participant d'être en possession d'une assurance personnelle couvrant leurs dommages corporels éventuels. En acceptant les conditions d'inscription, chaque participant assume l'entière et complète responsabilité en cas d'accident sur la course. Chaque participant assume également les risques inhérents à la participation à une telle épreuve, tels que : les accidents avec les autres participants, les intempéries météorologiques, les conditions de circulation routière (liste non exhaustive).

En acceptant ce règlement, chaque participant valide le fait d'avoir pris connaissance de toutes les clauses de ce règlement et notamment :

- Être responsable de son état de santé,
- Être en possession d'une assurance personnelle couvrant les dommages corporels,
- Être responsable de ses effets personnels.

ARTICLE 8 : Mesures diverses

- 8.1. **Pas de classement** puisque l'épreuve n'est pas chronométrée.
- 8.2. Les conditions d'organisation de « La LAPALUTIENNE » course à obstacles colorée seront soumises aux mesures sanitaires en vigueur au moment de l'évènement. Toute personne inscrite devra les accepter et s'y conformer.
- 8.3. En cas d'annulation ou de report de l'évènement dans l'hypothèse où « La LAPALUTIENNE » course à obstacles colorée ne pourrait se tenir en raison de tout évènement imprévisible et indépendant de notre volonté, aucune inscription ne sera perdue. Celle-ci sera automatiquement reportée sur la nouvelle date décidée par l'organisation.
- 8.4. **Les causes de mise hors-course sont les suivantes :**
 - Toute situation en désaccord avec le présent règlement et les recommandations du comité d'organisation,
 - Tout participant surpris en dehors des parcours ou zones autorisées,
 - Non-respect des consignes données par les signaleurs routiers,
 - Utilisation de moyens de déplacements non autorisés,
 - Non-respect des règles de sécurité,
 - Non-respect des consignes de propreté du parcours et des lieux d'accueil,
 - Abandon de détritrus en dehors des poubelles prévues à cet effet (tri-sélectif),
 - Tout comportement ne respectant pas l'esprit sportif,
 - Détérioration de biens publics ou privés (passage dans propriété, jardins, cultures, plantations, ...),
 - En cas de dépassement d'une plage horaire,
 - Retard au départ,
 - Attitude incorrecte vis-à-vis des organisateurs, non-respect de la population et/ou des sites traversés.